

Prévenir, c'est protéger

Découvrez le DICRIM,
l'allié du Maire
face aux risques



DÉFINITION

Le DICRIM

l'outil essentiel pour un maire proactif & responsable

Le DICRIM - **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** - est un outil clé pour informer la population sur les risques, naturels et/ou technologiques, présents sur la commune.

Le DICRIM aide à sensibiliser la population et à la **préparer à réagir** correctement en cas de crise.

Comment ?

En l'informant des risques auxquels la commune est exposée et en lui expliquant les mesures de prévention et de protection mises en place.

Une population informée sera plus apte à adopter les bons réflexes en cas de crise.

“

En tant que maire, vous êtes responsable de la sécurité de vos administrés

”



L'information c'est le premier pas vers la sécurité

L'information préventive est cruciale en 2 points :

Pour réduire les impacts

Informar permet de diminuer le nombre de victimes, les dégâts matériels et les pertes économiques en cas de crise.

Pour rendre les citoyens acteurs

Grâce à l'information, chaque individu devient responsable de sa sécurité et contribue à l'efficacité de la gestion de crise.



Le DICRIM aide à rendre plus efficace le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et facilite la mise en place d'une véritable **culture du risque** au sein de la commune.

“

Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires.

Loi Matras, article L721-1

”



LES 3 QUESTIONS ESSENTIELLES DU DICRIM

3 questions simples pour protéger votre commune et ses habitants



1. Quels sont les risques auxquels je suis exposé(e) ?

2. Que fait ma commune pour me protéger ?

3. Que puis-je faire pour limiter les conséquences d'un événement ?

“

Un maire engagé informe, même quand ce n'est pas obligatoire.

”

Bon à savoir

Même en l'absence d'obligation légale - si votre commune n'est pas exposée à un risque majeur, naturel ou technologique - **le maire peut décider de réaliser un DICRIM** afin de mieux informer sa population.

Un DICRIM clair et complet

les 8 clés pour une prévention efficace

Votre DICRIM doit inclure des informations claires et accessibles pour que la population sache comment réagir face aux risques majeurs.



8 éléments clés à intégrer

1. Une fiche par risque identifié

⁽¹⁾ dans la commune, avec une carte pour visualiser les zones à risques (inondations, feux de forêt, etc.) ;

2. Description des risques et leurs conséquences prévisibles ;

3. Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour chaque type de risque ;

4. Consignes ⁽²⁾ individuelles de sécurité à suivre pour chaque risque identifié ;

5. Récapitulatif des événements ou accidents significatifs survenus dans la commune (liste CATNAT) ;

6. Moyens d'alerte (sirènes, SMS, FR-alert, etc.) en cas d'événement ou de danger ;

7. Numéros utiles à contacter en cas de besoin (pompiers, gendarmerie, mairie, etc.) ;

8. Liste des équipements à avoir chez soi, comme un kit d'urgence 72h (eau, nourriture, lampe torche, etc.).

⁽¹⁾ Les risques présents sur votre commune sont identifiés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et dans le dossier de Transmission d'Informations aux Maires (TIM), documents préfectoraux (cf. p11). Les cartographies sont disponibles auprès des DDT. ⁽²⁾ Les risques ainsi que les consignes de sécurité doivent être représentés par des pictogrammes (cf. p11).

CONSEILS POUR RENDRE LE DICRIM PLUS EFFICACE

Rendez votre DICRIM vivant, impactant, et surtout utile au quotidien

Un DICRIM utile ne se contente pas de lister les risques : il doit capter l'attention, éveiller la conscience et donner les bons réflexes.

Bonnes pratiques à respecter

Impliquez les habitants dès l'introduction

Un mot du maire peut rappeler que chacun a un rôle à jouer dans sa propre sécurité.

Misez sur une mise en page claire et engageante

Illustrations, pictogrammes et listes facilitent la lecture et la mémorisation des gestes à adopter.

Entretenez la mémoire des événements passés

Intégrez des archives, photos ou coupure de presse ou installez des repères de crues pour ancrer les risques dans le réel.

Allez à l'essentiel pour mieux être compris

Des messages ciblés et synthétiques renforcent l'efficacité du document.

Précisez les risques pour mieux préparer les habitants

Localisez clairement les dangers (*exemple : zone exposée au risque inondation*) pour une information utile et concrète.

“

**Bien définir les
risques, c'est déjà
commencer à s'en
protéger.**

”



Un DICRIM efficace c'est un DICRIM visible et accessible à tous

Une fois rédigé, il est **essentiel de faire connaître votre DICRIM** à vos administrés.

Comment ?

Affichage obligatoire en mairie pendant au moins deux mois

Envoi possible avec votre bulletin communal

Mise à disposition gratuite en format papier et numérique

Sensibilisation des nouveaux habitants et des élèves dans les écoles.



Pendant combien de temps ?

La mise à jour du DICRIM doit être effectuée **tous les 5 ans maximum** pour s'adapter aux nouveaux enjeux.

Le maire organise, au moins une fois tous les 2 ans, des **actions de communication** relatives aux risques majeurs et aux mesures de prévention et de sauvegarde.

UN OUTIL PARMI D'AUTRES

Le DICRIM au cœur d'une démarche de prévention globale

L'information préventive sur les risques majeurs est inscrite dans le **Code de l'environnement** (articles R125-9 à R125-22).

Pour aller encore plus loin dans la sensibilisation de vos administrés et renforcer la culture du risque, vous avez les moyens, en complément du DICRIM, d'utiliser d'autres outils.

Ensemble, ils participent tous à une meilleure action préventive.

“

**Informé, c'est
combiner le DICRIM
à d'autres leviers
de prévention.**

”

Bon à savoir

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) peut financer jusqu'à 80 % des actions d'information préventive comme le DICRIM.

Contactez l'EPTB Lot pour plus d'informations !



Les repères de crues

Ils marquent les niveaux atteints lors d'inondations passées. Ils permettent de sensibiliser le public au risque inondation et de garder en mémoire ces événements. **Le maire est responsable de leur installation et de leur entretien.**

Depuis 2006, une charte graphique nationale vise à normaliser les futurs repères de crues.

Vous pouvez consulter et partager ces données sur le site Repères de crues : utile pour diffuser la culture du risque inondation.



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Chaque commune exposée à des risques doit élaborer un PCS, qui organise la gestion de crise au niveau local et protège la population en cas de catastrophe.

Le PCS doit être révisé au moins tous les 5 ans et tenir à jour un annuaire des contacts importants. **Le DICRIM est la première étape de ce plan**, en informant la population sur les risques et la prévention.

L'information pour les acquéreurs et locataires (IAL)

Depuis la loi du 30 juillet 2003, les propriétaires doivent **informer les futurs acheteurs ou locataires des risques qui pèsent sur le bien immobilier**, ainsi que des sinistres passés (catastrophes naturelles ou technologiques). Les agences immobilières ont également cette obligation d'information.

Le maire, en tant que vendeur ou bailleur, est également tenu de transmettre ces informations.

Affichage obligatoire des risques

La loi Matras du 25 novembre 2021 impose aux communes concernées par un risque majeur d'**afficher les informations sur les risques et les mesures de protection dans certains lieux**, notamment :

- les établissements recevant du public (plus de 50 personnes),
- les locaux industriels, commerciaux ou agricoles avec plus de 50 occupants,
- les terrains de camping accueillant plus de 50 campeurs ou 15 caravanes,
- les immeubles regroupant plus de 15 logements.

Cet affichage est obligatoire à l'entrée des bâtiments et sur les terrains concernés. Un modèle d'affiche est recommandé par l'arrêté du 9 février 2005.

UN APPUI LOCAL POUR UN DOCUMENT EFFICACE

L'EPTB Lot vous accompagne à chaque étape de votre DICRIM



L'EPTB Lot est à votre disposition pour vous aider dans la création ou la mise à jour de votre DICRIM.

1. Pour bien démarrer

Nous vous proposons une **trame vierge personnalisable** qui vous permet de structurer rapidement votre document, tout en garantissant une uniformité sur l'ensemble du territoire.

2. Pour avancer sereinement

Nous vous **conseillons et vous orientons** ensuite vers les services de l'État compétents pour assurer une réalisation conforme de votre DICRIM.

3. Pour valoriser votre démarche

Une fois votre DICRIM terminé ou mis à jour, nous vous aidons enfin à **le référencer** dans l'observatoire des crues.

**Vous pouvez consulter
l'observatoire des crues :**
utile pour diffuser l'état
d'avancement de vos
documents de prévention.



D'autres ressources sont disponibles pour vous aider

Les dossiers Départementaux des Risques Majeurs (DDRM)

→ **Pour identifier** les risques spécifiques à votre département. Ils sont disponibles auprès des DDT et sur les sites web des préfetures.

Le portail Géorisques

→ **Pour informer** les particuliers, les collectivités et les experts, des risques auxquels ils sont exposés, grâce à des cartographies détaillées.

→ **Pour obtenir** des conseils sur la manière de s'y préparer et des éléments de communications à destination des communes.

Consulter le
portail officiel
Géorisque



Consulter les
articles R125-9 à
R125-22 du Code de
l'Environnement



Consulter la loi
Matras du 25
novembre 2021



Les textes de lois cités

→ **Pour décrypter** avec précision les textes - *lois et décrets* - cités dans cette brochure.

N'ATTENDEZ PLUS



EPTB LOT
Etablissement Public
Territorial de Bassin

Agissez maintenant pour protéger dès demain !

Contact

**Pour toute question
ou besoin d'accompagnement**

**Etablissement Public
Territorial du Bassin du Lot**

523 Avenue Maryse Bastié
46000 Cahors

**05 65 53 99 27 - 05 65 53 99 22
inondation@valleedulot.com**

Juillet 2025. Rédaction : EPTB Lot.
Conception graphique : Johana Larrousse.

